



DECLARATION DU PRESIDENT ELU DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO – 19/01/2019

**Congolaises, congolais,
Chers compatriotes,**

Par son arrêt rendu public cette nuit de samedi 19 janvier 2019, la Cour constitutionnelle vient de valider les faux résultats provisoires de l'élection présidentielle du 30 décembre dernier publiés nuitamment et en violation flagrante de la loi électorale par la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI.

Par cet arrêt, la Cour constitutionnelle vient, une fois de plus, de confirmer qu'à l'instar de la CENI, elle est au service d'un individu et d'un régime dictatorial qui ne respecte ni les lois de la République ni les règles les plus élémentaires de la démocratie et de la morale.

Elle vient de défier le Peuple congolais, l'Union Africaine (U.A) et l'ensemble de la communauté internationale.

En effet, il n'est un secret pour personne à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays que vous m'avez élu Président de la République Démocratique du Congo avec plus de 60% de voix. Cette victoire éclatante est établie non seulement par les procès-verbaux de dépouillement des témoins de la Coalition LAMUKA, mais aussi par les rapports concordants des missions d'observation électorale nationales et internationales dont celle de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) et celle de l'Union Africaine ainsi que les tableaux des résultats du serveur central de la CENI elle-même publiés par les médias internationaux.

La CENI et la Cour constitutionnelle ont ainsi falsifié, puis contré la vérité des urnes pour servir une cause injuste et pérenniser un régime honni par notre peuple. C'est ni plus ni moins un coup d'Etat constitutionnel, car il porte à la magistrature suprême un non élu.

C'est pourquoi, et au regard de l'article 5 de la Constitution qui dispose clairement que « la souveraineté nationale appartient au Peuple. Tout pouvoir émane du Peuple qui l'exerce directement par voie de référendum ou d'élection », je me considère désormais comme le seul Président légitime de la République Démocratique du Congo.

Dès lors, je demande au Peuple congolais de ne pas reconnaître tout individu qui se prévaudrait illégitimement de cette qualité ni obéir aux ordres qui émaneraient de lui.

Je demande, par ailleurs, à l'ensemble de la communauté internationale de ne pas reconnaître un pouvoir qui n'a ni légitimité ni qualité légale pour représenter le Peuple congolais.

Mes chers compatriotes,

D'ores et déjà, je lance un appel pressant à notre peuple pour qu'il se prenne en charge en organisant des manifestations pacifiques sur toute l'étendue du territoire national en vue de défendre sa souveraineté conformément à l'article 64 de notre Constitution qui nous impose l'obligation de défendre les institutions légitimes et la légalité républicaine en ces termes : « tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution ».

Que Dieu protège le Congo et son Peuple.

Fayulu M. Madidi

Martin FAYULU MADIDI